

des changements à la Commission, le traitement de M. J. R. Murray était de \$18,000; M. Dean et moi recevions chacun \$15,000. Pour une raison que je ne peux vous expliquer, et je ne la réprove aucunement, — je ne crois pas que mes collègues commissaires la réprovent non plus car ils n'occupent pas ces postes seulement pour en retirer un traitement, — le gouvernement a décidé de fixer le traitement du sous-ministre en chef et celui du commissaire en chef à \$12,000 par année. C'est exact, n'est-ce pas, monsieur McNamara? Maintenant, cela signifie qu'en trois circonstances dont j'aie connaissance, les traitements qu'ont accepté des hommes qui ont assumé leurs nouvelles fonctions à la Commission parce qu'ils croyaient de leur devoir d'accéder à la demande que leur faisait leur gouvernement de venir, sont beaucoup moins élevés et ces gens ont sacrifié de \$4,000 à \$5,000 par année. Ils ont agi de leur propre gré. Je ne suis pas ici pour les en louer, ce n'est pas ma tâche, mais ce sont là les faits que je porte à la connaissance du Comité. Et je suis d'avis que les agriculteurs de l'ouest canadien tiennent à leur Commission canadienne du blé. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Je ne dis pas cela parce que je suis président de la Commission, mais je connais l'agriculteur de l'Ouest canadien et je sais qu'il tient à la Commission du blé. De plus, je suis convaincu qu'il veut que cette Commission se compose des meilleurs hommes possibles, à moins que je ne me trompe sur son compte. Il ne veut pas avoir tout un ramassis de gens tels que ceux auxquels M. Smith a fait allusion d'un ton désobligeant en ces termes: "un groupe de gens qui achètent et vendent du blé", "un groupe de jeunes gens".

M. HARKNESS: Monsieur le président, ce n'est pas exact; M. Smith n'a jamais fait allusion d'un ton désobligeant aux gens de la Commission canadienne du blé. Voici les mots qu'il a dits en fait: "Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas d'une entreprise qui exige des hommes de sciences, des techniciens hautement compétents. Il s'agit tout simplement d'acheter et de vendre du blé comme cela se pratique depuis le commencement du monde".

M. McIVOR: Tout ce que j'ai à dire c'est que je ne m'attendrais jamais à faire figure d'aussi bon avocat que M. Smith; d'autre part, je ne compte pas qu'il puisse de son côté remplir mes fonctions.

DES VOIX: Très bien.

M. McIVOR: Cette remarque n'a rien de personnel, messieurs, et sachez-le bien, surtout pour ce qui me regarde.

M. HARKNESS: Ce que je veux dire...

M. McIVOR: Si vous voulez m'excuser, je voudrais terminer mes remarques.

M. HARKNESS: Je voudrais tout simplement expliquer que M. Smith ne voulait aucunement être désobligeant à votre égard ou à l'égard de toute autre personne au service de la Commission canadienne du blé.

M. McIVOR: Mais vous ne pouvez pas dire qu'il a passé ces remarques sans au moins insinuer que les gens qui remplissent ces fonctions n'ont pas la compétence voulue.

M. HARKNESS: Ce n'est pas du tout ce qu'il avait à l'esprit.

M. McIVOR: Je terminerai dans quelques instants, puis je reprendrai mon fauteuil. Je suis peut-être un peu monté à ce sujet, et je le regrette, mais je suis très chatouilleux sur ce point. Voici. Pour ce qui me concerne, après y avoir travaillé dix ans, et ce ne fut pas un tâche facile, ce qui m'arrive n'a aucune importance. Ce qui est important, c'est ce qui arrive à la Commission canadienne du blé. A mon avis, si la Commission canadienne du blé doit survivre et si elle doit pouvoir écouler les produits de la ferme, elle doit employer les meilleurs hommes dans son domaine; autrement, elle fera faillite.

DES VOIX: Très bien.